

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2013

---

**MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1169

présenté par  
M. Dussopt

-----

**ARTICLE 4**

I. – À la fin de l'alinéa 38, substituer aux mots :

« les contrats de projet État-région »

les mots :

« le contrat de plan conclu entre l'État et la région ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 40.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision terminologique.